Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901979-20251201-VP2025120218-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 2 décembre, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 20 novembre 2025

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Votants : 27

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, AUFFRET Annie, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, FRENEY Françoise, HELIAS Pascal, LE LAY Marc, PALUD Isabelle, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, ANSQUER Alain, POQUET David, LAUTREDOU Marie-Cécile, BONNIZEC Audrey, LE BARS Florian, DANSAC Aurélie.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : BIOLCHINI Marc-Ange a donné procuration à DRUON Pascal, BOUVIER Claude a donné procuration à STREIFF LE BOZEC Armelle, GUILLOU Jean-Jacques a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, GONIDOU Isabelle a donné procuration à LE COZ Rémy, BILIEC Philippe a donné procuration à COLIN Nathalie, JEZEQUEL Christine a donné procuration à MOULLEC Yvan.

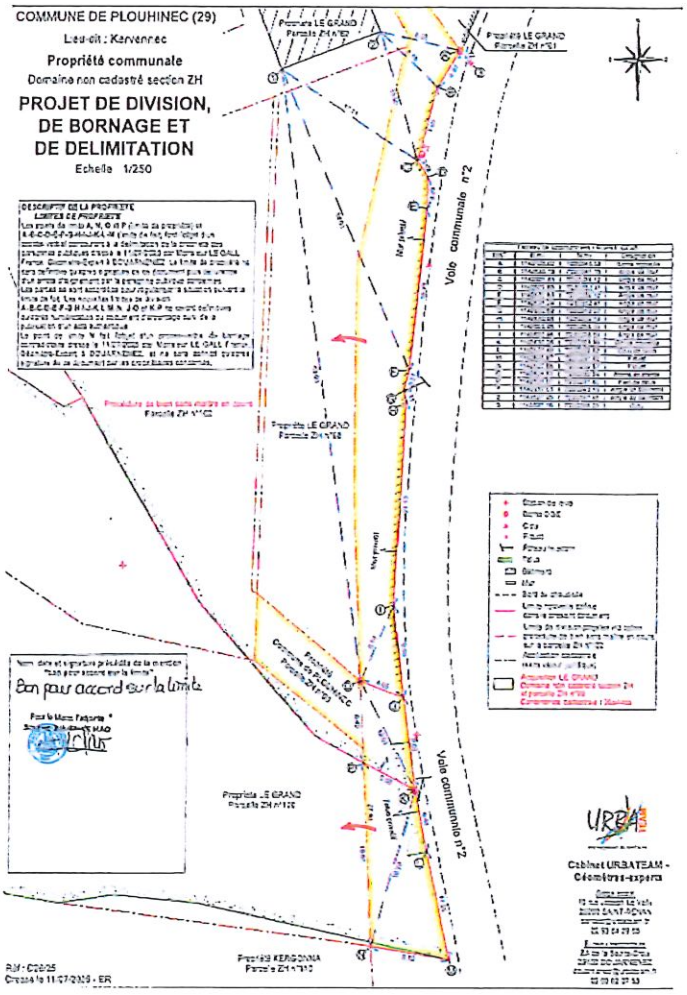
VP/2025/12/02/18 URBANISME – ALIGNEMENT - KERVENNEC

Madame Solène Julien Le Mao propose aux membres du conseil municipal d'opérer une régularisation de l'emprise du domaine public au droit de la propriété Legrand cadastrée ZH 12-52-98 suivant le projet de délimitation du Géomètre Expert.

Les travaux d'élargissement de la voirie prévus à l'époque par l'opération de remembrement n'ont pas été réalisés. La limite de fait de la voie communale ne correspond pas aux limites de propriété définies par la ligne A-B-C-D-E-F-G-H-I-J-K-L-M.



Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901979-20251201-VP2025120218-DE



La surface cédée par la commune s'élève à 644 m² environ pour la régularisation du domaine public non cadastré et déclassé par la délibération n° VP2025120217, pour un montant de 0.50 euro/m².

Les frais de notaire seront à la charge de Mr et Mme Le Grand.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'opération sus présentée d'alignement à Kervennec, domaine public déclassé par la délibération VP2025120217 et non cadastré ;
- approuve l'achat par Mr et Mme Le Grand des 644 m² environ du domaine public déclassé non cadastré pour un montant de 0.50 euro/m²;
- dit que les frais d'acquisition seront à la charge de Mr et Mme Le Grand ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération ;
- en l'absence de Monsieur le Maire, autorise la Première adjointe, Madame Solène Julien Le Mao, à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 2 décembre 2025

MAIRIE PLOUHINEC 29 (Finistère)

Le Maire,

Yvan MOULLEC

La Secrétaire de séance,

Annie AUFFRET